



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DE L'EXERCICE 2022

Avis public est par la présente donné aux contribuables de la Ville de L'Assomption que le rôle général de perception de l'exercice 2022 a été complété et déposé le 18 janvier 2022 à mon bureau situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption, et que l'envoi des comptes de taxes a été fait dans le délai imparti.

Tous les comptes dont le total dépasse 300 \$ pourront être payés en trois versements, selon les dates d'échéance suivantes :

- **1<sup>er</sup> versement : le 17 février 2022**
- **2<sup>e</sup> versement : le 7 juillet 2022**
- **3<sup>e</sup> versement : le 6 octobre 2022**

Tout versement payé après l'échéance sera sujet à un intérêt de 11 % l'an et une pénalité de 5 % l'an (0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année).

Donné à L'Assomption, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

Sophie Laurin, CPA, CGA, OMA  
Trésorière et chef de division trésorerie